



Formation de base modulaire en biorésonance

Veillez noter que

La formation est conforme aux directives du RME pour l'enregistrement de la méthode n° 38, thérapie par biorésonance et de la méthode n° 56, thérapie en biorésonance, qualification complémentaire.

Remarque pour les personnes intéressées par la méthode RME n° 56, qualification supplémentaire

Conformément aux directives du RME pour l'enregistrement de la méthode n° 56, thérapie par biorésonance, qualification supplémentaire pour les naturopathes titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un certificat de l'OrTra MA dans la spécialité TEN, une formation d'au moins 150 heures d'apprentissage est exigée, une partie des heures d'apprentissage (max. 50 %) pouvant également être accomplie dans le cadre d'une étude personnelle guidée.

La thérapie en biorésonance peut être considérée d'une part comme un instrument de travail supplémentaire pour les naturopathes, d'autre part comme une compréhension globale et autonome du diagnostic et de la thérapie. L'expérience des dix dernières années a montré qu'une formation complète est nécessaire pour une préparation optimale à la pratique quotidienne.

Pour cette raison, nous avons décidé de maintenir le concept de formation existant de 280 heures d'apprentissage (188 heures de présence, 50 heures d'étude personnelle guidée, 36 heures de formation sur les appareils et 6 heures d'examens) et de ne pas proposer de formation raccourcie de 150 heures d'apprentissage.

Les avantages de la formation SEBIM :

- Prise en compte systématique des 5 niveaux de conscience (physique, énergétique, émotionnel, mental, spirituel) dans l'anamnèse, les tests et la thérapie.
- Système de test complexe basé sur ces niveaux de conscience.
- Thérapies spécifiques sur les 5 niveaux de conscience avec des appareils de biorésonance.
- La thérapie en biorésonance est complétée par un accompagnement à thème du processus

Concept didactique axé sur la pratique : accompagnement du processus d'apprentissage, deux examens intermédiaires théoriques et un examen final pratique avec séance de thérapie et présentation de cas.

Ceux qui considèrent la thérapie par biorésonance comme un pilier de leur travail profitent de cette formation qui va bien au-delà des exigences minimales du RME.

Pour connaître les conditions actuelles d'enregistrement au RME, veuillez consulter la liste des méthodes sur www.emr.ch

La formation en alternance se compose de cinq modules et ne peut être réservée que dans son intégralité.

- Module 1 Bases de la biorésonance
- Module 2 Diagnostic dans la thérapie en biorésonance
- Module 3 Le processus thérapeutique, partie 1 : principes d'une thérapie individuelle
- Module 4 Le processus thérapeutique, partie 2 : traitement spécifique des systèmes de régulation importants
- Module 5 Thérapie par biorésonance en tant que concept global

Société suisse de la médecine d'information en biorésonance (SEBIM)

Secrétariat Gabriela Balestra Haslaub 9 8824 Schönenberg
Tel.: 081 637 19 48 Fax 081 637 19 49 www.sebim.ch info@sebim.ch

Numéro de cours : 2508GF

- Dates des cours :** Modules 1 et 2
20 et 21 février 2026, 27 et 28 mars 2026, 24 et 25 avril 2026, 29 et 30 mai, 26 et 27 juin 2026
Modules 3 et 4
Examen intermédiaire modules 1 et 2 : vendredi 28 août 2026
28 et 29 août 2026, 25 et 26 septembre 2026, 23 et 24 octobre 2026,
20 et 21 novembre 2026, 22 et 23 janvier 2027, 26 et 27 février 2027
Module 5
Examen intermédiaire modules 3 et 4 : vendredi 19 mars 2027
19 et 20 mars 2027, 23 et 24 avril 2027
- Dates d'examen :** mai et juin 2027, période d'examen à convenir
- Responsables de cours :** Dr. med. Jeannette Renggli-Wisard, Laurence Leon Racine
- Lieu du cours:** Association des Praticiens en Thérapies Naturelles (APTN)
Rue de la Plaine 13, 1400 Yverdon-les-Bains
- Horaires des cours:** 9.00 - 17.30 heures
- Coûts:** Frais de cours Fr. 5900.00, frais d'examen Fr. 300.00
- Conditions préalables:** Formation professionnelle achevée ou baccalauréat.
Connaissances médicales de base en anatomie, physiologie et pathologie
- jusqu'à l'examen final, au moins 350 heures
Aptitude personnelle à exercer une activité thérapeutique.
- Inscription :** Formulaire d'inscription dûment rempli, questionnaire d'entrée, bref CV

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la SEBIM, Madame Gabriela Balestra, pour obtenir de plus amples informations ou pour répondre à vos questions. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller et de recevoir votre inscription.

Nous nous réjouissons de vous accueillir !